

XXIII. Médaille d'or pour un moyen rapide et exact de déterminer le pouvoir réducteur d'une houille ou d'un charbon quelconque.

— Le pouvoir réducteur d'un combustible pouvant donner, par comparaison, des indications approximatives sur son pouvoir calorifique, on demande un mode d'essai remplaçant la réduction de la litharge (procédé Berthier) par celle d'un corps dont le produit de réduction pourrait être dosé par méthode volumétrique.

XXIV. Médaille de vermeil pour la découverte d'un emploi dans les arts métallurgiques ou céramiques des pyrites de fer désulfurées par le grillage.

— Les soufrières de France produisent annuellement 60,000 T. de pyrites de fer grillées. Ces résidus, composés en majeure partie d'oxyde de fer très-fortement calciné et, dès lors, insoluble dans l'eau et dans les acides, ne sont guère utilisés qu'en remblais.

XXV. Médaille de vermeil pour une méthode de conditionnement des filés et tissus de coton, écrus, blanchis ou teints.

— Cette méthode devra permettre de doser, avec promptitude et précision, la quantité réelle de coton pur desséché à 100^o contenue dans un poids donné de filés et de tissus.

XXVI. Médaille de vermeil pour un Mémoire sur les meilleures mesures à prendre pour obtenir l'adoption d'une échelle aréométrique uniforme et invariable.

— On a principalement en vue les liquides compris entre les densités 1 et 2. (Voir la Note sur l'Aréomètre de Baumé, *Bulletin de la Société industrielle de Rouen*, 1873, pages 53—61.)

XXVII. Médaille d'or pour un Manuel pratique d'essais chimiques, comprenant le dosage et l'évaluation centésimale en matière utile de la plupart des produits employés dans les industries de la teinture et de l'impression.

XXXI. Médaille d'or pour un procédé de concentration ou de précipitation de l'azote et de l'acide phosphorique contenus dans les matières fécales, urines, eaux vannes et eaux d'égouts, fournissant un engrais d'au moins 5 pCt. d'azote et de 20 pCt. d'acide phosphorique.

— Le prix de revient du kilogramme d'azote ne devra pas excéder 1 fr. 50, et celui du kilogramme d'acide phosphorique ne pas excéder 0 fr. 60.

XXXIV. Médaille d'or pour un pyromètre donnant exactement les températures au-dessus de 300^o.

Berichtigungen.

No. 13. Seite 947, Zeile 3 v. o. lies: „thermischen“ statt „theoretischen“.

- 14. - 1175, - 7 v. o. lies: „C₄ H₃ Cl₃ N₂ O₃“ statt
„C₄ H₂ Cl₂ N₂ O₂“.

Nächste Sitzung: Montag, 13. December.